



Phoenix Premium T1 2015

- **Titres de créance présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance⁽¹⁾**
- **Durée d'investissement conseillée : 8 ans** (hors remboursement automatique anticipé)
En cas de revente avant la date de remboursement final ou anticipé, l'investisseur prend un risque de perte en capital non mesurable à priori.
- **Produit de placement risqué alternatif à un investissement dynamique risqué de type actions**
- **Cadre d'investissement** : Comptes titres, contrats d'assurance vie et de capitalisation.
- **Produit émis par Natixis Structured Issuance SA**, véhicule d'émission dédié de droit luxembourgeois dont la formule est garantie par Natixis (Moody's A2, Standard & Poor's A, Fitch A). Il est par conséquent soumis au risque de défaut de l'émetteur et de son garant Natixis⁽²⁾.

Aucune mesure n'a été prise dans une quelconque juridiction qui permettrait l'offre publique des titres. Ce placement est présenté à un cercle restreint d'investisseurs (moins de 150). Il s'inscrit dans le cadre d'une diversification suffisante du portefeuille des souscripteurs conformément à la position de l'AMF n°2010-05.

(1) En outre, l'investisseur prend un risque de perte en capital non mesurable a priori si les titres de créance sont revendus avant la date de remboursement final. Pour les autres risques de perte en capital, voir pages suivantes.

(2) Notations en vigueur au moment de l'impression de cette brochure. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment.



LES OBJECTIFS D'INVESTISSEMENT

Les termes « capital » et « capital initial » utilisés dans cette brochure désignent la valeur nominale des Titres de créance « Phoenix Premium T1 2015 », soit 1 000 euros. Le montant remboursé et le taux de rendement annuel sont bruts, hors frais et fiscalité applicable au cadre d'investissement. Dans cette brochure, les calculs sont effectués pour une détention à la date d'échéance ou, selon le cas, de remboursement anticipé. En cas de vente du titre avant cette date (ou en cas d'arbitrage, de rachat, de dénouement par décès du contrat), le taux de rendement annuel peut être supérieur, inférieur voire négatif.

Pour un investissement dans Phoenix Premium T1 2015, vous êtes exposé pour une durée de 1 à 8 ans aux marchés actions de la zone Euro, la performance positive ou négative de ce placement dépendant de l'évolution des marchés actions de la zone Euro, représentés par leur principal indice, l'indice Euro Stoxx 50 (dividendes non réinvestis, code Bloomberg : SX5E Index)...

... avec un risque de perte en capital à hauteur de l'intégralité de la baisse enregistrée par l'indice Euro Stoxx 50, si celui-ci clôture à l'échéance à un cours inférieur à 60% de son cours initial...

... avec un mécanisme de remboursement anticipé activable automatiquement de l'année 1 à 7 si, à une date d'évaluation annuelle, l'indice Euro Stoxx 50 clôture à un cours supérieur ou égal à son cours initial...

... avec un objectif de gain fixe plafonné à 6,20% par année écoulée si, à une date d'évaluation annuelle, l'indice Euro Stoxx 50 clôture à un cours supérieur ou égal à 80% de son cours initial.

La perte en capital peut être totale si l'indice Euro Stoxx 50 a une valeur nulle à la date de constatation finale. Le gain est plafonné : afin de bénéficier d'une protection en capital, si l'indice ne clôture pas à l'échéance à un cours inférieur à 60% de son cours initial, l'investisseur accepte de limiter ses gains en cas de forte hausse des marchés actions.

Le porteur ne bénéficie pas des dividendes détachés par les actions composant l'indice Euro Stoxx 50.

Les titres de créance « **Phoenix Premium T1 2015** » peuvent être proposés comme actif représentatif d'une unité de compte dans le cadre de contrats d'assurance-vie et/ou de capitalisation. La présente brochure décrit les caractéristiques du support « **Phoenix Premium T1 2015** » et ne prend pas en compte les spécificités des contrats d'assurance-vie ou de capitalisation dans le cadre desquels ce produit est proposé. **L'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas.**

MÉCANISMES DE REMBOURSEMENT

COURS INITIAL

Cours de clôture de l'indice Euro Stoxx 50 le 06 mars 2015

MÉCANISME AUTOMATIQUE DE REMBOURSEMENT ANTICIPÉ

À chaque date d'évaluation annuelle (années 1 à 7), on compare le cours de clôture de l'indice Euro Stoxx 50 avec son cours initial :

Si le cours de clôture de l'indice Euro Stoxx 50 est supérieur ou égal à son cours initial, le produit est automatiquement remboursé par anticipation et l'investisseur reçoit⁽¹⁾, à la date de remboursement anticipé :

L'intégralité du capital initial⁽²⁾

MÉCANISME DE PAIEMENT DE COUPON

À chaque date d'évaluation annuelle (années 1 à 8), on compare le cours de clôture de l'indice Euro Stoxx 50 avec son cours initial :

Cas favorable : Si le cours de clôture de l'indice Euro Stoxx 50 est supérieur ou égal à 80% de son cours initial, l'investisseur reçoit⁽¹⁾, au titre de cette année :

Un coupon de 6,20%

Cas défavorable : Si le cours de clôture de l'indice Euro Stoxx 50 est inférieur à 80% de son cours initial, l'investisseur ne reçoit, au titre de cette année :

Pas de coupon

MÉCANISME DE REMBOURSEMENT À L'ÉCHÉANCE

À l'échéance des 8 ans, le 06 mars 2023, en l'absence de remboursement automatique anticipé préalable, on compare le cours de clôture de l'indice Euro Stoxx 50 avec son cours initial :

Cas favorable : Si le cours de clôture de l'indice Euro Stoxx 50 est supérieur ou égal à 60% de son cours initial, l'investisseur reçoit⁽¹⁾, le 20 mars 2023 :

L'intégralité du capital initial⁽²⁾

Cas défavorable : Si le cours de clôture de l'indice Euro Stoxx 50 est inférieur à 60% de son cours initial, l'investisseur reçoit⁽¹⁾, le 20 mars 2023 :

Le capital initial diminué de l'intégralité de la baisse de l'indice
(constatée entre le 06 mars 2015 et le 06 mars 2023)

Il subit alors une perte en capital égale à la baisse de l'indice⁽²⁾

⁽¹⁾ Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques financières en page 7 pour le détail des dates.

⁽²⁾ Hors commission de souscription ou frais d'entrée, de rachat, de réorientation d'épargne et de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou de compte-titres, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables et au cadre d'investissement, et hors défaut et/ou faillite de l'émetteur et de son garant.

AVANTAGES ET INCONVÉNIENTS

AVANTAGES

- ❖ À l'échéance, si le mécanisme de remboursement anticipé n'a pas été activé précédemment, et si l'indice Euro Stoxx 50 enregistre une performance supérieure ou égale à 60% de son niveau initial, l'investisseur reçoit l'intégralité de son capital initial.
- ❖ Chaque année, si l'indice Euro Stoxx 50 enregistre une performance supérieure ou égale à 80% de son niveau initial, l'investisseur reçoit un coupon annuel de 6,20%.
- ❖ De l'année 1 à 7, si à l'une des dates d'évaluation annuelle, la performance de l'indice Euro Stoxx 50 depuis l'origine est positive ou nulle, un mécanisme de remboursement anticipé est automatiquement activé et l'investisseur reçoit alors l'intégralité de son capital initial.

INCONVÉNIENTS

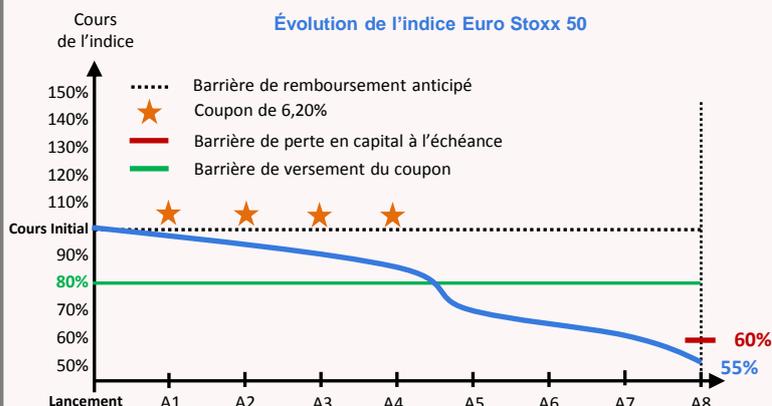
- ❖ Le produit présente un risque de capital. La valeur du remboursement peut être inférieure au montant du capital initialement investi. Dans le pire des scénarii, les investisseurs peuvent perdre jusqu'à la totalité de leur capital initialement investi. En cas de revente des titres de créance avant la date de remboursement final, il est impossible de mesurer à priori le gain ou la perte possible, le prix pratiqué dépendant alors des paramètres de marché du jour. La perte en capital peut être partielle ou totale. Si le cadre d'investissement du produit est un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, le dénouement ou le rachat partiel de celui-ci peut entraîner le désinvestissement des unités de compte adossées aux titres de créance avant leur date de remboursement final.
- ❖ En cas de revente en dehors des dates de remboursement (anticipé ou final), il y a un risque de perte en capital.
- ❖ L'investisseur est exposé à une dégradation de la qualité de crédit de l'émetteur et du garant (qui induit un risque sur la valeur de marché du produit) ou un éventuel défaut de l'émetteur et du garant (qui induit un risque sur le remboursement).
- ❖ L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée exacte de son investissement qui peut varier de 1 à 8 ans.
- ❖ L'investisseur peut ne bénéficier que d'une hausse partielle de l'indice Euro Stoxx 50, du fait du mécanisme de plafonnement des gains.
- ❖ Le rendement à l'échéance de Phoenix Premium T1 2015 est très sensible à une faible variation de l'indice autour du seuil de 60% de son cours initial.
- ❖ L'investisseur ne bénéficie pas des dividendes éventuellement détachés par les actions composant l'indice Euro Stoxx 50.



ILLUSTRATION DU MÉCANISME DE REMBOURSEMENT

Les données chiffrées utilisées dans ces exemples n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du produit. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs et ne sauraient constituer en aucune manière une offre commerciale.

SCÉNARIO DÉFAVORABLE : A l'échéance, l'indice clôture en-dessous de 60% de son cours initial



En année 1, 2, 3 et 4, l'indice clôture au-dessus de 80% de son cours initial. Des coupons de 6,20% sont versés chaque année.

En fin d'année 5, 6 et 7, l'indice clôture en-dessous de 80% de son cours initial. Aucun coupon n'est versé.

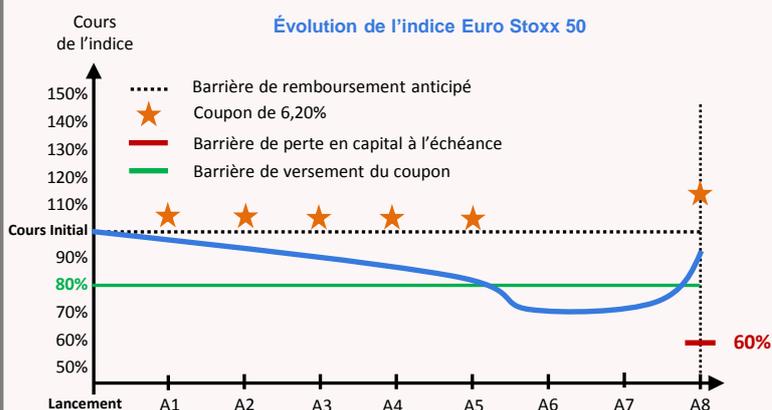
À l'échéance des 8 ans, l'indice Euro Stoxx 50 clôture à un cours inférieur à 60% de son cours initial. L'investisseur reçoit alors la valeur finale de l'indice, soit 55% de son capital initial⁽¹⁾.

Calcul de la performance du produit dans ce scénario :

Investissement du capital initial (-100%) + versement des coupons (4 x 6,20% = 24,8%) + valeur de remboursement à maturité (55%) = -20,2%

Dans ce scénario, l'investisseur subit une **perte en capital** qui peut être totale dans le cas le plus défavorable.

SCÉNARIO MÉDIAN : A l'échéance, l'indice clôture en-dessous de son cours initial mais au-dessus de 60% de son cours initial



En année 1, 2, 3, 4 et 5, l'indice clôture au-dessus de 80% de son cours initial. Des coupons de 6,20% sont versés chaque année.

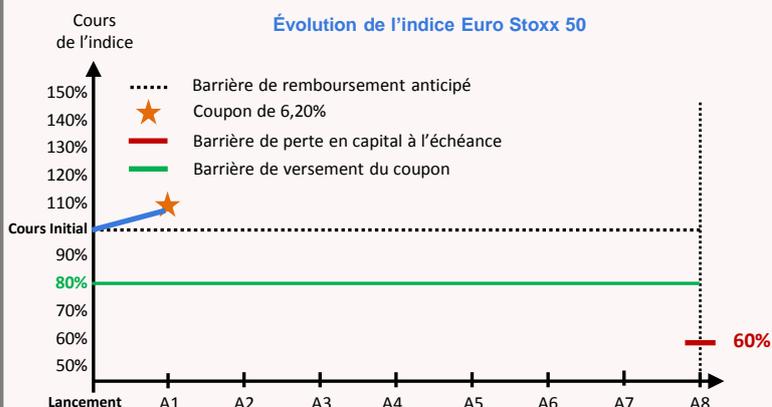
En fin d'année 6 et 7, l'indice clôture en-dessous de 80% de son cours initial. Aucun coupon n'est versé.

À l'échéance des 8 ans, l'indice Euro Stoxx 50 clôture à un cours supérieur à 60% de son cours initial (90% dans cet exemple). L'investisseur reçoit alors l'intégralité de son capital initial⁽¹⁾.

Calcul de la performance du produit dans ce scénario :

Investissement du capital initial (-100%) + versement des coupons (5 x 6,20% = 31%) + remboursement de l'intégralité du capital initial (100%) = +31%

SCÉNARIO FAVORABLE : Hausse de l'indice



Dès la fin de la première année, l'indice Euro Stoxx 50 clôture au-dessus de son cours initial (à 105% dans cet exemple).

Le produit est rappelé par anticipation. Il verse alors l'intégralité du capital initial⁽¹⁾ et un coupon de 6,20% au titre de l'année écoulée.

Calcul de la performance du produit dans ce scénario :

Investissement du capital initial (-100%) + remboursement anticipé en fin d'année 1 (106,20%) = +6,20%

Le rendement du produit Phoenix Premium T1 2015 à l'échéance est très sensible à une faible variation de l'indice autour du seuil de 60% de son cours initial.

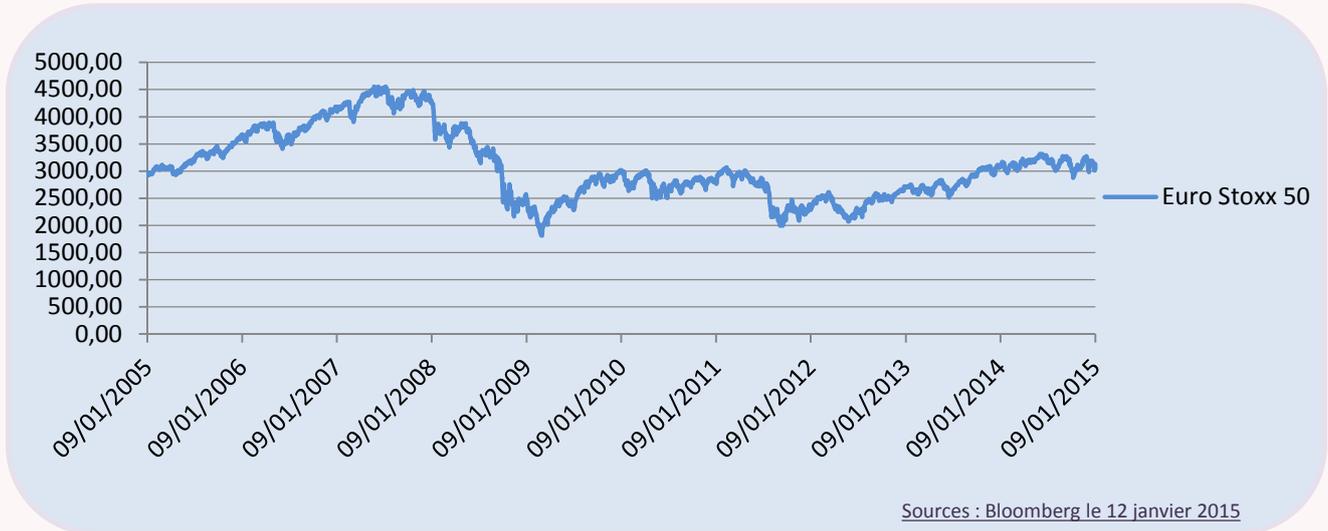
⁽¹⁾ Hors commission de souscription ou frais d'entrée, de rachat, de réorientation d'épargne et de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou de compte-titres, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables et au cadre d'investissement, et hors défaut et/ou faillite de l'émetteur et de son garant.

Zoom sur l'indice

L'indice **EURO STOXX 50**[®] (dividendes non réinvestis, www.stoxx.com, code Bloomberg : SX5E Index) est composé des 50 principales sociétés de la zone Euro, sélectionnées sur la base de leur capitalisation boursière ainsi que du nombre de titres disponibles sur le marché. Il respecte une pondération géographique et sectorielle qui reflète de manière fidèle la structure économique de la Zone Euro et qui s'est imposé comme la référence des marchés actions européens.

Évolution entre le 09 janvier 2005 et le 09 janvier 2015

Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.

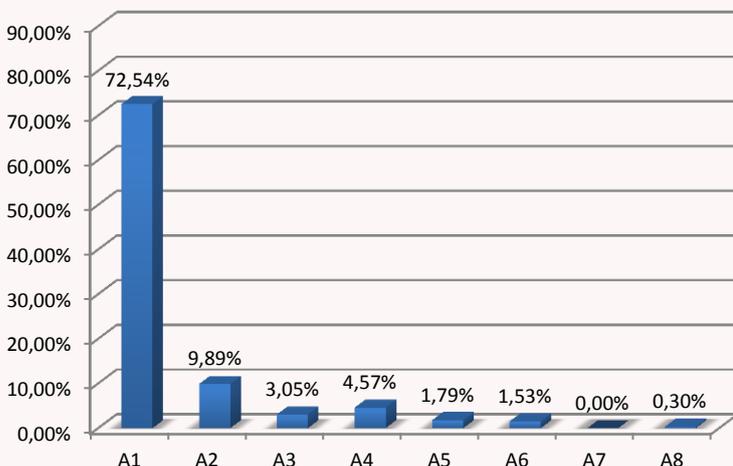


Tests historiques

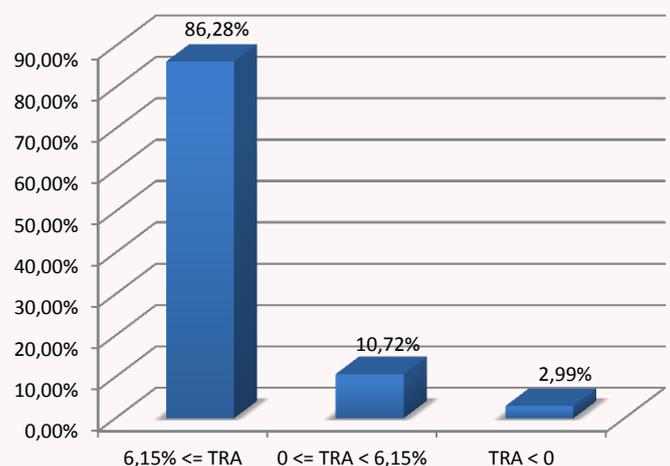
7313 tests ont été réalisés sur des placements semblables à **Phoenix Premium T1 2015** (même durée, même sous-jacent, même formule de remboursement). Les cours de l'indice **EURO STOXX 50**[®] ont été relevés chaque jour du 01/01/1987 au 09/01/2015. Les montants et taux de rendement annuels bruts sont soumis au risque de défaut ou faillite de l'émetteur et de son garant. L'organisme d'assurance, le cas échéant, s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Les calculs sont effectués pour une détention à la date d'échéance ou, selon le cas, de remboursement anticipé. En cas de vente du titre avant cette date (ou en cas d'arbitrage, de rachat, de dénouement par décès de l'unité de compte), le taux de rendement annuel brut peut être supérieur, inférieur voire négatif.

Les simulations sur les données historiques de marché permettent de calculer les rendements qu'aurait eus le produit s'il avait été lancé dans le passé. Elles permettent d'appréhender le comportement du produit lors de différentes phases de marché ces dernières années. LA VALEUR DE VOTRE INVESTISSEMENT PEUT VARIER. LES DONNEES RELATIVES AUX PERFORMANCES PASSES ET SIMULATIONS DE PERFORMANCES PASSES ONT TRAIT OU SE REFERENT A DES PERIODES PASSES ET NE SONT PAS UN INDICATEUR FIABLE DES RESULTATS FUTURS. CECI EST VALABLE EGALEMENT POUR CE QUI EST DES DONNEES HISTORIQUES DE MARCHE.

Répartition de la durée de vie du produit



Distribution du Taux de Rendement Annuel Brut



CARACTERISTIQUES FINANCIÈRES

Forme	Titre de créance de droit anglais de type EMTN présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance
Emetteur	Natixis Structured Issuance SA
Garant de l'Emetteur	Natixis (Standard & Poor's A, Moody's A2, Fitch A) ⁽¹⁾
Sous-jacent	Indice Euro Stoxx 50 (dividendes non réinvestis, code Bloomberg : SX5E Index)...
Devise	Euro
Valeur nominale	1 000 euros
Montant minimum de souscription	1 Titre de créance
Prix d'émission	100% de la Valeur nominale
Date d'émission	06/03/2015
Période de commercialisation	Jusqu'au 06/03/2015 (inclus). Une fois le montant de l'enveloppe initiale atteint, la commercialisation de « Phoenix Premium T1 2015 » peut cesser à tout moment sans préavis avant le 06/03/2015, ce dont vous serez informé, le cas échéant, par le distributeur.
Prix d'achat	100% de la Valeur nominale
Date d'échéance	20/03/2023 (en l'absence de remboursement automatique anticipé)
Date de constatation initiale	06/03/2015
Dates d'évaluation annuelle	07/03/2016, 06/03/2017, 06/03/2018, 06/03/2019, 06/03/2020, 08/03/2021, 07/03/2022, 06/03/2023
Dates de remboursement automatique anticipé éventuel et de paiement des coupons	21/03/2016, 20/03/2017, 20/03/2018, 20/03/2019, 20/03/2020, 22/03/2021, 21/03/2022
Date de constatation finale	06/03/2023
Barrière de remboursement automatique anticipé	100% du cours de clôture de l'indice à la date de constatation initiale
Barrière de détachement de coupon	80% du cours de clôture de l'indice à la date de constatation initiale
Barrière de protection du capital à échéance	60% du cours de clôture de l'indice à la date de constatation initiale
Commission de souscription/rachat	Néant
Commission de distribution	Natixis paiera aux distributeurs une rémunération annuelle moyenne maximum équivalente à 0,46% du montant nominal des Titres de créance effectivement placé (calculée sur la base de la durée totale du Titre de créance), hors remboursement anticipé. Veuillez contacter le distributeur pour plus de précisions.
Eligibilité	Contrat d'assurance-vie ou de capitalisation et/ou compte-titres
Frais d'investissement	Selon les supports et les contrats. Veuillez contacter le distributeur pour plus de précisions.
Placement privé uniquement	Oui
Marché secondaire	Natixis s'engage, dans des conditions normales de marché, à donner de manière quotidienne des prix indicatifs pendant toute la durée de vie du produit avec une fourchette achat/vente de 1%.
Code ISIN	XS1072333773



⁽¹⁾ Notations en vigueur en date du 07 janvier 2015.

AVERTISSEMENTS

Avant tout investissement dans ce produit, les investisseurs sont invités à se rapprocher de leurs conseils financiers, fiscaux, comptables et juridiques.

Risque de crédit : En acquérant ce produit, l'investisseur prend un risque de crédit sur l'émetteur et sur son garant, à savoir que l'insolvabilité de l'émetteur et de son garant peut entraîner la perte totale ou partielle du montant investi.

Risque de marché : Le produit peut connaître à tout moment d'importantes fluctuations de cours (en raison notamment de l'évolution du prix, du (ou des) instrument(s) sous-jacent(s) et des taux d'intérêt), pouvant aboutir dans certains cas à la perte totale du montant investi.

Risque de liquidité : Certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent avoir un effet défavorable sur la liquidité du produit, voire même rendre le produit totalement illiquide, ce qui peut rendre impossible la vente du produit et entraîner la perte totale ou partielle du montant investi.

Risque de perte en capital : Le produit présente un risque de perte en capital. La valeur de remboursement du produit peut être inférieure au montant de l'investissement initial. Dans le pire des scénarii, les investisseurs peuvent perdre jusqu'à la totalité de leur investissement.

Événements exceptionnels affectant les sous-jacents : ajustement, substitution, remboursement ou résiliation anticipée : Afin de prendre en compte les conséquences sur le produit de certains événements extraordinaires pouvant affecter le (ou les) instrument(s) sous-jacent(s) du produit, la documentation relative au produit prévoit (i) des modalités d'ajustement ou de substitution et, dans certains cas (ii) le remboursement anticipé du produit. Ces éléments peuvent entraîner une perte sur le produit.

Garantie par Natixis : Le produit bénéficie d'une garantie de Natixis (ci-dessous le « Garant »). Le paiement à la date convenue de toute somme due par le débiteur principal au titre du produit est garanti par le Garant, selon les termes et conditions prévus par un acte de garantie. En conséquence, l'investisseur supporte un risque de crédit sur le Garant.

Disponibilité du prospectus : Le produit décrit dans le présent document fait l'objet de Conditions Définitives dans le prospectus de base de l'Émetteur et des suppléments à ce dernier. Natixis invite chaque investisseur à lire attentivement la rubrique Facteurs de Risques du Prospectus de Base. En cas d'incohérence entre cette brochure et les Conditions Définitives (Final Terms) des EMTN, les Conditions Définitives (Final Terms) prévaudront. Il est recommandé aux investisseurs de se reporter à la rubrique « facteurs de risques » du prospectus du produit et aux Conditions Définitives d'Émission avant tout investissement dans le produit.

Rachat par Natixis ou dénouement anticipé du produit : Seule Natixis assurera un marché secondaire sur le produit dans des conditions normales de marché. Natixis s'est expressément engagée à racheter, dénouer ou proposer des prix pour le produit en cours de vie de ce dernier dans des conditions normales de marché. L'exécution de cet engagement dépendra (i) des conditions générales de marché et (ii) des conditions de liquidité de l'instrument sous-jacent et, le cas échéant, des autres opérations de couverture conclues. Le prix du produit (en particulier la fourchette de prix achat/vente que Natixis peut proposer, à tout moment, pour le rachat ou le dénouement du produit) tiendra compte notamment des coûts de couverture et/ou de déboucement de la position de Natixis liés à ce rachat. Natixis et/ou ses filiales ne sont aucunement responsables de telles conséquences et de leur impact sur les transactions liées au produit ou sur tout investissement dans le produit.

Restrictions générales de vente : Il appartient à chaque investisseur de s'assurer qu'il est autorisé à souscrire ou à investir dans ce produit.

Restrictions permanentes de vente aux États-Unis d'Amérique : LES TITRES DECRITS AUX PRESENTES N'ONT PAS ÉTÉ ET NE SERONT PAS ENREGISTRÉS EN VERTU DU U.S. SECURITIES ACT DE 1933, TEL QUE MODIFIÉ (LE "SECURITIES ACT") OU EN VERTU DES LOIS RELATIVES AUX VALEURS MOBILIÈRES DE L'UN QUELCONQUE DES ETATS AMÉRICAINS. AUSSI, AU REGARD DE LA LÉGISLATION AMÉRICAINE, LES TITRES NE PEUVENT ÊTRE OFFERTS, VENDUS OU REMIS AUX ETATS-UNIS, OU À UN RESSORTISSANT DES ETATS-UNIS ("U.S. PERSONS" TEL QUE DÉFINI DANS LA REGULATION S PRISE EN APPLICATION DU SECURITIES ACT ET DU U.S. INTERNAL REVENUE CODE), OU POUR LE COMPTE OU AU BÉNÉFICE D'UN RESSORTISSANT DES ETATS-UNIS. LES TITRES NE PEUVENT ÊTRE OFFERTS, VENDUS, CÉDÉS OU LIVRÉS QU'EN CONFORMITÉ AVEC L'ENSEMBLE DES DISPOSITIONS LÉGISLATIVES ET RÉGLEMENTAIRES APPLICABLES.

Information relative aux commissions, rémunérations payées aux tiers ou perçues des tiers : Si, conformément à la législation et la réglementation applicables, une personne (la « Personne Intéressée ») est tenue d'informer les investisseurs potentiels du produit de toute rémunération ou commission que Natixis paye à ou reçoit de cette Personne Intéressée, cette dernière sera seule responsable du respect des obligations légales et réglementaires en la matière.

Caractère promotionnel de ce document : Le présent document est un document à caractère promotionnel et non de nature réglementaire.

Performances sur la base de performances brutes : Les gains éventuels peuvent être réduits par l'effet de commissions, redevances, impôts ou autres charges supportées par l'investisseur.

Agrément : Natixis est un établissement de crédit (banque) français agréé par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution.

Lorsque l'instrument financier décrit dans ce document (ci-après l'« Instrument Financier ») est proposé dans le cadre du contrat d'assurance vie (ci-après le « Contrat d'Assurance Vie »), l'Instrument Financier est un actif représentatif de l'une des unités de compte de ce contrat. Ce document ne constitue pas une offre d'adhésion au Contrat d'Assurance Vie. Les conditions d'adhésion audit contrat et de fonctionnement de l'unité de compte sont détaillées dans les conditions générales, la notice d'information et ses annexes. Ce document ne constitue pas une offre, une recommandation, une invitation ou un acte de démarchage visant à souscrire ou acheter l'Instrument Financier qui ne peut être diffusé directement ou indirectement dans le public qu'en conformité avec les dispositions des articles L. 411-1 et suivants du Code monétaire et financier.

